

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MONTRODAT**

**Séance du 8 mars 2016**

<b>Nombre de membres</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 14</b>	L'an deux mille seize et le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANDRE Rémi, Maire. <b>Présents :</b> ANDRE R – ANDRIEU F – ARNAL Y – BOUDET P – BUFFIER P – CATALANO J – CONDI M – GOUNY J.C – LAGLOIRE S – TERRISSON P – TURIERE M.
<b>Date de Convocation</b> <b>01/03/2016</b>	<b>Absents :</b> DOMEIZEL M – MARTIN S – PORTE M.C – REMIZE MAGGY –
<b>Date d'affichage</b> <b>02/03/2016</b>	<b>Procurations :</b> DOMEIZEL M à TERRISSON P – PORTE M.C à CONDI M REMIZE MAGGY à GOUNY J.C <b>Secrétaire de séance :</b> GOUNY J.C

**Objet : Budget Primitif AEP & EU 2016**

Après avoir voté lors de la séance du conseil municipal du 09/02/16 le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat 2015 du service de l'eau et de l'assainissement,

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif AEP & EU 2016** qui s'établit comme suit :

**Section d'Exploitation :**

- *Dépenses :*                    **240 984.54 €**

- *Recettes :*                    **240 984.54 €**

**Section d'Investissement : (RAR Inclus)**

- *Dépenses :*                    **160 260.66 €**

- *Recettes :*                    **160 260.66 €**

**Adopté à l'unanimité.**

**Objet : Compte administratif 2015 Commune**

Monsieur le Maire PRESENTE le **Compte Administratif 2015 de la Commune** qui s'établit comme suit :

**1/ Section de Fonctionnement :**

- Réalisé en dépenses                    564 117.03 €

- Réalisé en recettes                    713 825.34 €

**Excédent d'Exploitation                    149 708.31 €**

**2/ Section d'investissement :**

- Réalisé en dépenses                    258 390.32 €

- Réalisé en recettes                    246 597.31 €

- Reprise résultats antérieurs (001 DI)                    - **32 373.88 €**

**Déficit d'Investissement                    - 44 166.89 €**

Monsieur GOUNY Jean-Claude est élu désigné président. Monsieur ANDRE quitte la salle du conseil.

**Adopté à l'unanimité.**

## Objet : Vote du compte de gestion 2015 Commune

Monsieur le Maire PRESENTE le **Compte de Gestion 2015 de la Commune** dressé par Mr le Trésorier dont les résultats correspondent à ceux du Compte Administratif 2015 voté ce jour. Il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

## Objet : Budget Cne/ Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015

. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement**

**149 708.31 €**

**DECIDE d'affecter le résultat d'Exploitation comme suit :**

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 0,00 €

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 96 846.24 €

(Pour mémoire)

RESULTAT de l'EXERCICE €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/15 : Excédent €

A/ EXCEDENT AU 31/12/15

-couverture du besoin de Financement de la section d'Investissement (compte 1068) **43 296.65 €**

- affectation complémentaire en réserve (1068) **106 411.66 €**

- affectation à excédent reporté (report à nouveau créditeur) €

B/ DEFICIT AU 31/12/15

Déficit à reporter

**Adopté à l'unanimité.**

## Objet : Impôts locaux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la loi des finances prévoit une actualisation de la valeur locative de 1.01 % des bases.

Les dotations de l'état continuent à baisser. Cependant pour la commune de Montrodât l'augmentation de la population a limité la diminution de ces dernières.

Vu le contexte Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1 % pour 2016.

Après débat il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'habitation	<b>7.27%</b>	<b>7.27%</b>
Foncier bâti :	<b>12.25%</b>	<b>12.25%</b>
Foncier non bâti :	<b>190.54 %</b>	<b>190.54 %</b>

**Adopté à l'unanimité.**

<b>Objet : Travaux forêt sectionale de Gimels-Palhers</b>
---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire, en 2016, de programmer des services et/ou travaux en Forêt Sectionale Indivise de Gimels et Palhers.

Le montant du programme présenté par l'Agence de l'Office National des Forêts de la Lozère est estimé à 10 580 € HT.

**Pour la Forêt Sectionale Indivise de Gimels et Palhers :**

Travaux d'entretien du périmètre par débroussaillage manuel et mise en peinture des placards et liserés sur 4km, y compris fourniture et mise en place de 30 plaques de parcelle, pour un montant total de 138,33 € HT (1/36° des parts). Opération susceptible d'être subventionnée au titre de la mesure d'aide du Conseil Départemental de la Lozère en faveur des forêts des collectivités à hauteur de 40%.

Travaux de dépressage nettoyage de jeune peuplement de Pin noir d'Autriche en parcelles 11 et 13 sur 3 ha, pour un montant total de 155,56 € HT (1/36° des parts). Opération susceptible d'être subventionnée au titre de la mesure d'aide du Conseil Départemental de la Lozère en faveur des forêts des collectivités à hauteur de 60%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de MONTRODAT :

- approuve ce programme,
- inscrit les sommes correspondantes au budget 2017,
- décide de solliciter l'octroi d'une aide publique au titre de la mesure d'aide en faveur des forêts des collectivités du Conseil Départemental de la Lozère,
- demande à l'**Office National des Forêts** de proposer son devis pour la maîtrise d'œuvre ou réalisation des travaux.
- donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents correspondants, nécessaires à leur exécution.

**Adopté à l'unanimité.**

**Séance levée à 23 h 45.**

**Et ont signé tous les membres présents.**

**Observations**